

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

14/06/2013

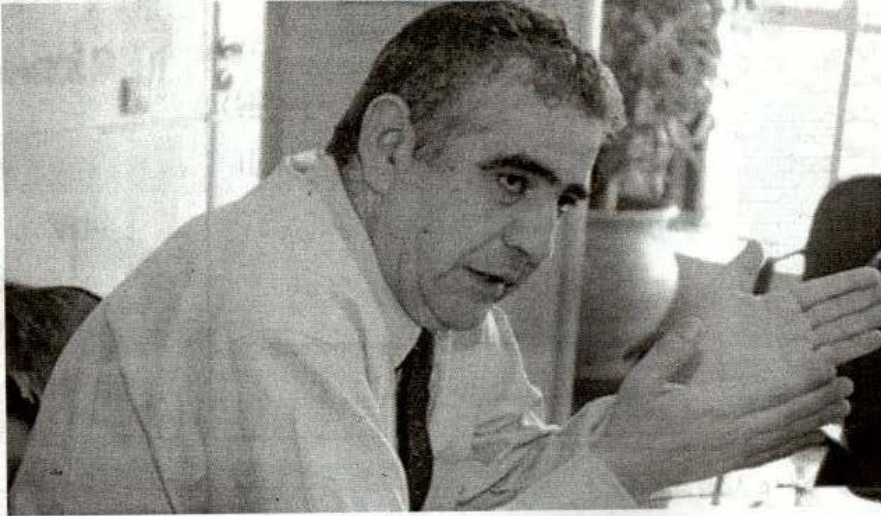
الانتقال من الكفاح من أجل الحرية إلى مأسستها ديمقراطيا.. مسلسل مقعد برهانات متعددة

جديد يتمثل في شباب متعلم ومتحضر ومندمج بشكل دائم في زمن الثقافة الرقمية.

ولدى افتتاحها لهذه الورشة، أبرزت بيلاي الطابع المتلازم للديمقراطية ودولة القانون وحقوق الإنسان، معتبرة أن الديمقراطية تقتضي حرية الصحافة وإحداث هيئات للمراقبة والمسؤولية تجاه هذه المؤسسات التي تعتمد في مشروعيتها على مدى التزامها بالمبادئ المؤسسة لدولة القانون.

ولاحظت أن النموذج السياسي تعميم، بالتأكيد، منذ بضع سنوات، غير أنه يبقى هشاً، ولا يتسم في الديمقراطيات الحديثة، كما يتجلى ذلك من خلال بعض النماذج بإفريقيا والشرق الأوسط.

شارك في هذه الورشة بالأساس، مسؤولون أمميون رفيعو المستوى، ودبلوماسيون منهم السفير الممثل الدائم للمغرب بجنيف السيد عمر هلال، ونائبة رئيس البرلمان العربي عائشة المناعي، والأمين العام للمعهد الدولي للديمقراطية والدعم الانتخابي، فيدار هيلغسن، والممثل الدائم لليبيرو لدى منظمة الأمم المتحدة للتربية والعلوم والثقافة مانويل رودريغيز كوادروس.



اعتبر رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان إدريس اليزمي بجنيف، أن الانتقال من الكفاح من أجل الحرية إلى مأسستها ديمقراطيا في العالم العربي يبدو مسلسلا مقعدا برهانات سياسية واجتماعية وثقافية.

وقال اليزمي، خلال ورشة من مستوى عال نظمت في إطار الدورة 23 لمجلس حقوق الإنسان يوم الثلاثاء الأخير، إن هذا الانتقال لم يكن بديهيا، على اعتبار أن الأمر يتعلق بمسلسل مقعد لإحداث مؤسسات، وإطار لديمقراطية حقيقية بقواعدها وأخلاقياتها وثقافتها.

وأوضح رئيس المجلس، الذي شارك في هذه الورشة إلى جانب خبراء دوليين وبحضور، على الخصوص، المفوضة السامية لحقوق الإنسان نافي

القطيعة التاريخية

وأضاف أن هذه الحقبة التاريخية الجديدة، التي يطلق عليها اليزمي "الربيع العربي"، سبقتها تحولات اجتماعيات وثقافية تراكمت لأمد طويل، موضحا أن الأمر يتعلق بثلاثة انتقالات ديمغرافية وحضرية وتعليمية، استغرق تشكلها عدة عقود. وسجل أنه انطلاقا من تضاعف هذه الانتقالات أو التحولات الاجتماعية الثلاثة انبثق فاعل سوسيو-سياسي

بيلاي، أن بلدان الشرق الأوسط وشمال إفريقيا انخرطت في مسلسل لا رجعة فيه للتحرر من الاستبداد والانظمة الديكتاتورية السياسية.

واعتبر اليزمي أن هذه التحولات تفرض على قضية حقوق الإنسان والمدافعين عنها تحديات جديدة لا يمكن التفكير فيها وتفعلها دون فهم الأسباب العميقة لهذه



مواطنون بطرفاية يتهمون لجنة مجلس اليزمي بالتواطؤ مع السلطة بعد التدخلات الأمنية العنيفة

عبرت العديد من الفئات المهمشة ذات المطالب الاجتماعية بمدينة طرفاية، عن استيائها العميق اتجاه اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان مكتب العيون السمارة، التي بالرغم من اتصالات المواطنين ضحايا قمع القوات العمومية و تعسفات السلطة المحلية، بممثلي هذه اللجنة الحقوقية، فلا حياة لمن تنادي حسب قول المواطنين ضحايا القمع و التهميش و الإقصاء. مما جعلهم يتهمون اللجنة بالتواطؤ المكشوف مع السلطة المحلية.

يذكر أن قوات التدخل السريع الممثلة في الدرك الملكي و القوات المساعدة قد تدخلت يوم أمس بشكل عنيف لتفريق وقفة سلمية نظمها مجموعة من المواطنين أمام عمالة إقليم طرفاي، مما اسفر عن إصابة المواطنة " المحجوبة ديدة " بجروح مع اعتقال كل من " الكبعل افيبلحة " و " أحمد اجعيدر " و " الذهبية الخبزي " و " فاطمة لحמיד ". الذين تم تقديمهم صباح اليوم أمام أنظار النيابة العامة بالمحكمة الابتدائية بالعيون



غلاب يرفض مقاطعة بنكيران له وسط تصفيقات الحاضرين في المناظرة الوطنية حول الحق في الحصول على المعلومة

شعب بريس - محمد بوداري

عبر كريم غلاب، رئيس مجلس النواب، عن غضبه الشديد من المحاولة التي اقدم عليها عبد الإله بنكيران، رئيس الحكومة، لمقاطعته أثناء إلقاء كلمته خلال الجلسة الافتتاحية للمناظرة الوطنية حول الحق في الحصول على المعلومات، التي نظمتها اليوم بأحد الفنادق بالرباط، وزارة الوظيفة العمومية وتحديث الإدارة.

وحاول بنكيران مقاطعة غلاب، الذي وجه انتقادات شديدة للهجة إلى حكومة بنكيران وحملها مسؤولية البطء في تقديم المشاريع إلى البرلمان، ومنها مشروع قانون الحق في الوصول إلى المعلومات، إلا أن رئيس مجلس النواب انتفض ضد رئيس الحكومة رافضا إنهاء كلامه وسط تصفيقات الحاضرين. إلى ذلك قال عبد العظيم كروج، وزير الوظيفة العمومية وتحديث الإدارة، في كلمة تقديمية للمناظرة، ان تنظيم هذه الاخيرة يأتي "اقتناعا منا بهذا الطرح الشمولي لمعالجة علاقة الإدارة بالمواطنين بادرت وزارة الادارات العمومية وتحديث الادارات".

وأوضح كروج أن "تقديم ونشر الإدارة للمعطيات مع محيطها يعد احد الاهداف الرئيسية لحق الحصول على المعلومات" مؤكدا ان تحقيق هذا الهدف "يستدعي اعتماد مقاربة شمولية تمم كل الجوانب وبالخصوص الجانب التنظيمي ذات الصلة المباشرة بمجال العلاقات والروابط القائمة بين المرافق العمومية من جهة وعموم المواطنين من جهة ثانية".

كما ان البعد الاقتصادي في هذه العملية، يضيف كروج، يتمثل في "تهيئ الظروف الملائمة لتحسين مناخ الاعمال وجلب الاستثمار، وتنشيط الاقتصاد عن طريق مرفق عام منفتح متجاوب بشكل فعال مع محيطه.

أما بخصوص البعد التنظيمي والإداري للحق في الحصول على المعلومات، يقول الوزير، يتجلى في "كونه يستدعي من الادارات والمصالح العمومية الاهتمام اللازم بالتعريف بمختلف الاجراءات الادارية وبالخدمات التي تقدمها الادارة للمتفقيين وهذا سيعزز الوعي لدى المواطنين والشفافية لديهم" يضيف عبد العظيم كروج.

وعرفت الجلسة الافتتاحية للمناظرة بالاضافة على كلمة الكروج ورئيس الحكومة وكريم غلاب، تدخلات كل من احمد الصبار، الامين العام للمجلس الوطني لحقوق الانسان، الذي قدم كلمة نيابة عن رئيس المجلس ادريس اليزمي.

كما عرفت الجلسة تقديم كلمة لريكاردو دياز-هوشلايتنز، الممثل الدائم لإسبانيا لدى منظمة التعاون والتنمية الاقتصادية والرئيس المشترك لبرنامج الحكامة لمنطقة الشرق الاوسط وشمال افريقيا ومنظمة التعاون والتنمية الاقتصادية، فضلا عن الكلمة التي القاها سيمون كراي، مدير قسم المغرب العربي للبنك الدولي، والتي عبر فيها عن اعترازه بحضور هذه المناظرة التي تؤكد ان المغرب منخرط في مسلسل اصلاح حقيقي يضمن الحصول على المعلومات كشرط من شروط بناء الديمقراطية التشاركية..

وتهدف الوزارة من وراء تنظيم هذه المناظرة الوطنية إلى فتح مجال التبادل والتفاسم والنقاش البناء والمسؤول حول التحديات والإكراهات المرتبطة بممارسة الحق في الحصول على المعلومات بالمغرب.

وتتناول المناظرة بالدراسة ثلاثة محاور تم المبادئ القانونية الاساسية التي تؤطر حق الحصول على المعلومات، وكذا الممارسات الدولية الجيدة بالإضافة إلى الآليات والتدابير الكفيلة بالتنزيل الفعال والفعلي لمقتضيات الدستور المتعلقة بممارسة حق الحصول على المعلومات.

يشار إلى ان الدستور المغربي لفتح يوليوز 2011 نص في فصله 27 على الحق في الحصول على المعلومة، من خلال إقراره بأن "للمواطنات والمواطنين حق الحصول على المعلومات، الموجودة في حوزة الإدارة العمومية، والمؤسسات المنتخبة، والهيئات المكلفة بمهام المرفق العام. ولا يمكن تقييد الحق في المعلومة إلا بمقتضى القانون، بهدف حماية كل ما يتعلق بالدفاع الوطني، وحماية أمن الدولة الداخلي والخارجي، والحياة الخاصة للأفراد، وكذا الوقاية من المس بالحريات والحقوق الأساسية المنصوص عليها في هذا الدستور، وحماية مصادر المعلومات والمجالات التي يحددها القانون بدقة."



الرباط تحتضن أشغال الاجتماع السنوي التاسع للمؤسسات الوطنية العربية لحقوق الإنسان

أضف المقال إلى :

أضيف في 13 يونيو 2013 الساعة 58 : 16

يحتضن المجلس الوطني لحقوق الإنسان الاجتماع السنوي التاسع للمؤسسات الوطنية العربية لحقوق الإنسان يومي 15 و 16 يونيو 2013 بمدينة الرباط، الذي سيخصص لمناقشة تجارب العدالة الانتقالية بالمنطقة العربية وللاعتقاد النهائي للنظام الأساسي والنظام الداخلي للشبكة العربية للمؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان.

وفضلا عن مفوضية الأمم المتحدة السامية لحقوق الإنسان، سيشهد اللقاء مشاركة المؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان بكل من قطر، موريتانيا، مصر، العراق، السودان، البحرين، فلسطين، الأردن، ليبيا، عُمان، تونس، الجزائر السعودية والمغرب.

هكذا سيخصص المحور الأول من أشغال اللقاء إلى موضوع العدالة الانتقالية من خلال استعراض التجربة المغربية والتجارب الناشئة في العالم العربي، علاوة على تناول تأثيرات الربيع العربي على أوضاع حقوق الإنسان والعلاقة بين الجهات الحكومية المعنية بحقوق الإنسان والمؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان.

ويكمن الهدف الأساسي من طرح هذا الموضوع من لدن المؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان في البلدان العربية في استعراض التجارب وتبادل الخبرات التي تعرفها المنطقة في مجال المصالحة الوطنية والعدالة الانتقالية والانتقال الديمقراطي، والاطلاع على الممارسات الفضلى فيما يتعلق بالجوانب الأساسية للعدالة الانتقالية، مع التأكيد على الارتباط الجدلي بين قضايا المصالحة الوطنية الدائمة والانتقال الديمقراطي، مما يلزم معه التعامل مع معالجة انتهاكات حقوق الإنسان بمقاربة شمولية، علاوة على استحضار التحديات التي ينطوي عليها تنفيذ إجراءات العدالة الانتقالية في دول المنطقة المعنية.

أما المحور الثاني للقاء، فسينصب على القضايا التنظيمية للشبكة العربية للمؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان عبر تقديم تقرير عن أعمال الشبكة ودراسة مقترحات التعديلات المدخلة على قانونها الأساسي ونظامها الداخلي قبل اعتمادها، و تحديد هياكل الشبكة.

وسيتم على هامش اللقاء إبرام اتفاقيات تعاون بين المجلس الوطني لحقوق الإنسان وكل من المركز الوطني لحقوق الإنسان بالمملكة الأردنية الهاشمية والمجلس الوطني للحريات العامة وحقوق الإنسان بليبيا والمجلس القومي لحقوق الإنسان بمصر.

يذكر أنه تقرر إنشاء شبكة للمؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان في العالم العربي خلال الدورة السابعة للمؤسسات الوطنية العربية لحقوق الإنسان، المنعقدة في نواكشوط بتاريخ 27-28 أبريل 2011، (إعلان نواكشوط)، وذلك إيماناً من المؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان بضرورة تعزيز حقوق الإنسان و تنميتها وحمايتها واحترامها وإعمالها الفعلي في الدول العربية.

وتستمد الشبكة العربية مرجعيتها من القيم والمبادئ الأساسية المنصوص عليها في الإعلان العالمي لحقوق الإنسان والاتفاقيات الدولية والإقليمية لحقوق الإنسان. وتتكون الشبكة من كافة المؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان في الدول العربية، والتي تم إنشاؤها طبقاً لمبادئ باريس الناظمة للمؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان. ويبلغ عدد هذه المؤسسات العربية 15 مؤسسة وطنية 6 منها معتمدة في صنف "أ" و 2 في صنف "ب"، في الوقت الذي لم يتم اعتماد باقي المؤسسات من لدن لجنة التنسيق الدولية للمؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان.

وتسعى الشبكة إلى تحقيق رفاهية المواطنين واحترام كرامتهم وحقوقهم كما هو منصوص عليها في المواثيق الدولية و الإقليمية واقتراح الإجراءات الكفيلة بترسيخها في الدول العربية.

Guerrouj : «Il faudra divulguer un maximum d'informations»

INTERVIEW Le ministère de la Fonction publique a organisé hier à Rabat un colloque national sur le droit d'accès à l'information. Dans cet entretien, le ministre **Abdelaâdim Guerrouj** revient sur les principaux aspects de la mise en œuvre de cet acquis constitutionnel.

PROPOS RECUEILLIS PAR
RIME EL JADIDI

Le débat sur le droit d'accès à l'information dure depuis plusieurs mois déjà. Quel est l'objectif de ce colloque organisé par votre ministère ?

Je voudrais d'abord rappeler que le colloque national que nous organisons aujourd'hui est un colloque qui a pour objectif principal d'élargir le débat autour du sujet du droit d'accès à l'information puisqu'il s'agit d'un sujet mentionné dans la Constitution. Il est cité parmi les aspects améliorant la gouvernance d'une part, et d'autre part c'est un sujet inscrit dans le chapitre concernant les droits fondamentaux et les libertés. C'est pour dire l'importance de ce sujet. C'est pour cette raison qu'il faut élargir le débat au maximum possible. Notre motivation à travers ce débat est de pouvoir impliquer dans ce débat toutes les parties prenantes de la société, à savoir société civile, acteurs politiques, tissu économique, experts nationaux et internationaux pour pouvoir avoir un maximum de



© WISSAM TOUMALICE

propositions et un maximum de recommandations permettant d'avoir un texte de loi qui soit la plus adaptée aux ambitions des citoyens et des acteurs de la société tous réunis, d'une part, et d'autre part qu'il puisse également garantir l'application effective de ces dispositions. Parce

qu'il ne s'agit pas d'avoir un texte de loi pour compléter l'arsenal juridique, il s'agit véritablement d'avoir une loi qui puisse permettre aux citoyens d'accéder à l'information détenue par l'administration, les institutions élues, et les organismes gérant les services publics, qui puisse leur donner

toutes les garanties possibles et qui puisse également permettre d'instaurer une nouvelle relation entre citoyens et administrations : des relations basées sur la transparence, sur l'ouverture que doit incarner l'administration.

En septembre dernier, un colloque similaire était organisé par le CNDH. Entre-temps, votre ministère a soumis un projet de loi et le groupe parlementaire socialiste à la Chambre des représentants a présenté une proposition de loi. Pourquoi tant de lenteur ?

Vous savez, le droit d'accès à l'information est un sujet institué par la Constitution du 1er juillet 2011, donc on ne peut pas dire que cela a pris beaucoup de temps. Le gouvernement a travaillé sur ce sujet depuis sa formation en janvier 2012. Et bien entendu, c'est un travail qui n'est pas simple car il concerne un sujet important, d'une part. D'autre part, concernant ces propositions de loi, nous adoptons une politique de concordance, notamment dans notre interaction avec l'institution parlementaire. Pour le gouvernement, la question ne se pose pas de savoir

s'il y aura un projet ou une proposition de loi qui sera utilisée par la suite.

Comment sera déterminée la nature des informations accessibles au public ?

Les principes que nous avons considérés sont les suivants : d'abord, il faudra qu'un maximum d'informations soient divulguées par l'administration. Le second principe que nous prenons en compte est qu'il y a certaines informations que le citoyen n'a pas besoin de demander. On oblige les administrations à divulguer ces informations de manière proactive. Le principe d'information proactive est nouveau au Maroc. Le troisième principe est de déterminer une procédure très précise pouvant permettre au citoyen d'accéder à sa requête d'information. Le quatrième principe est que le droit d'accès à l'information est gratuit, car si l'on devait faire payer, cela devient un obstacle à l'information. Le cinquième principe concerne les exceptions qui ont été déterminées avec une grande précision et conformément au texte constitutionnel. ♦

Administration

Plaidoyer pour le droit d'accès à l'information

«Le droit à l'information permettra aux citoyens de participer indirectement à la prise de décisions administratives», présidents des deux Chambres du Parlement

Le droit d'accès à l'information, l'un des apports majeurs de la nouvelle Constitution en ce qui concerne les libertés fondamentales, est à même de garantir la participation indirecte des citoyens à la prise de décisions à caractère administratif, ont affirmé, jeudi à Rabat, les présidents des deux Chambres du Parlement.

La constitutionnalisation du droit d'accès à l'information marque un saut qualitatif sur la voie de consolidation de l'Etat de droit, de même qu'elle constitue une démarche progressiste d'une grande valeur juridique et culturelle, a souligné le président de la Chambre des représentants Karim Ghellab, en ouverture des travaux d'un colloque national sur «Le droit d'accès à l'information: un levier de la démocratie participative».

Ce droit essentiel a, longtemps, suscité l'intérêt des élus de la nation et fait l'objet de propositions de lois dont certains datent des années 50 du siècle précédent, a rappelé Ghellab lors de ce colloque placé sous le Haut patronage de S.M. le Roi Mohammed VI.

Le président de la première Chambre a plaidé pour la qualification des ressources humaines et du système administratif dans le cadre d'une approche visant à poser les fondements d'une administration électronique développée.

Il a, aussi, appelé à accorder plus d'importance à la documentation et l'archivage électronique dans les institutions publiques, ainsi qu'à la diffusion anticipative des données et documents en veillant à concilier respect du droit à l'information et protection des libertés individuelles, des données privées et des intérêts supérieurs du pays.

S'exprimant lors de cette rencontre, le président de la Chambre des conseillers, Mohamed Cheikh Biadillah, a estimé que la loi relative au droit d'accès à l'information, qui sera élaborée conformément aux dispositions de l'article 27 de la Constitution, permettra le passage d'une «administration hermétique» à une «administration ouverte» et la promotion de la transparence du travail administratif et de la participation indirecte des citoyens à la prise des décisions administratives.

Grâce à ce texte de loi, a ajouté Biadillah, les citoyens pourront contrôler le travail de l'administration, ce qui confèrera à cette dernière une nouvelle légitimité auprès des usagers et des investisseurs et permettra de renforcer les relations de confiance entre les citoyens et l'administration.

Pour Biadillah, le référentiel international en la matière et les revendications de la société civile ont contribué significativement à l'inscription de ce droit dans l'article 27 de la Constitution, qui stipule que «les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, les institutions élues et les organismes investis d'une mission de service public».

Dans son intervention, le secrétaire général du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), Mohamed Sebbar, a indiqué qu'un mémorandum sur le droit d'accès à l'information a été élaboré par le Conseil sur la base de référentiels et critères nationaux et internationaux liés à la réglementation de ce droit.

Et Sebbar de mettre en exergue les problématiques inhérentes à l'accès à l'information, notamment pour



les médias et les chercheurs académiques qui font encore face à des difficultés entravant l'accès aux informations les intéressant, outre des problématiques liées à la sauvegarde des registres, à la gestion des archives et à leur consultation par le public.

Ce colloque a réuni des représentants des administrations et institutions publiques, des organisations de la société civile et du secteur privé ainsi que des universitaires, chercheurs et experts internationaux.

Entretien avec Ahmed Lablou, fondateur et président de l'Association des étudiants marocains de France

«Pour un Maroc tourné vers sa jeunesse»

Après l'Assemblée nationale et l'Académie diplomatique internationale, l'AEMF a organisé cette année, le 8 juin dernier, sa rencontre annuelle au CESE, au palais d'Iéna, lieu du dialogue citoyen par excellence. Si «l'esprit des lieux» s'est fait sentir la matinée avec la table ronde consacrée au «Maroc, leader économique régional et la relation franco-marocaine comme levier de ce positionnement» avec la présentation des grands projets et des chantiers stratégiques du Maroc en matière d'infrastructures (TGV), de logement avec Badr Kanouni du groupe Al Omrane, mais aussi de projet tel que celui de l'Union pour la Méditerranée, présenté par Fathallah Sijilmassi, il n'en fut pas de même l'après-midi avec la table ronde consacrée aux «acteurs politiques autour de l'avenir économique et politique du Maroc». Les débats consacrés à ce thème n'auront pas été «un

long fleuve tranquille» ni, comme le soulignait Driss Yazami, caractérisés par «une gestion pacifique des contradictions», au point que les intervenants se sont fait «rappeler» à l'ordre ! Le contexte est rappelé par le ministre Abdelouahed Souhail : «un contexte difficile avec dans la zone de très fortes turbulences et des défis redoutables d'inclusion sociale, un contexte qui appelle à l'unité des rangs et à l'action responsable, à la lutte contre la rente, contre le népotisme et la recherche de la transparence à tous les niveaux». Les réponses apportées par Moncef Belkhatay, du RNI, et Driss Laghar, SG de l'USFP, se sont situées à un autre niveau. Les argumentaires des deux hommes politiques étant focalisés sur l'absence

de bilan du gouvernement, sur l'absence de cohésion au sein de la majorité, sur les déficits de réformes, de croissance économique, sur les retards accumulés au niveau des lois... pour la mise en conformité avec la Constitution. L'intervention des jeunes, du président de Hit Radio, Younès Boumehdi, et d'Alexandre Kateb rappelant le rôle de relais démocratique des partis et l'importance des réseaux, mais aussi les interventions de la salle qui rappelaient les attentes des étudiants présents, n'auront pas permis de recadrer les débats. Le message était pourtant on ne peut plus clair : les jeunes présents souhaitaient prendre une distance par rapport à un climat jugé «toxique», selon le terme de l'un d'entre eux, et prendre les clés de l'avenir, pour, dira l'un d'entre eux, «inventer leurs propres solutions pour un Maroc tourné vers sa jeunesse».

Par Farida Moha

Le Matin : Pouvez-vous vous présenter et présenter l'AEMF ?

Ahmed Lablou : Cette association rassemble les étudiants et jeunes marocains en France dans le but de créer un esprit d'union et d'entraide et en faisant en sorte que cette union de jeunes participe activement au développement du Maroc et au rayonnement du Royaume en France.



Ahmed Lablou.

rencontres, leur fil conducteur est de «permettre aux jeunes marocains établis en France de rester en contact avec les réalités du Maroc et de leur offrir les éléments de décryptage des évolutions actuelles et des tendances futures».

Une jeunesse formée, un vrai capital

Pourquoi avoir choisi le thème des chantiers stratégiques du Maroc ?

Sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a connu une quinzaine d'années intenses et riches en réalisations. Une multitude d'initiatives ont vu le jour et ont permis au Royaume d'aspirer aux plus hauts sommets. Il est donc nécessaire que la jeunesse marocaine, soucieuse et engagée, se focalise sur ces réalisations et cherche à contribuer à la dynamique de développement du Maroc.

Cette jeunesse représente actuellement une ressource très importante

dans notre pays. Que l'on en tire donc profit !

Qu'avez-vous retenu des interventions introductives de MM. Benmoussa et El Yazami ?

M. Benmoussa a eu l'occasion de présenter le travail et les missions du Conseil économique, social et environnemental, ainsi que d'exposer un modèle de développement pour les provinces du Sud conformément aux hautes instructions de Sa Majesté. Quant à M. El Yazami, il a pu s'attarder sur la situation des droits de l'Homme au Maroc en rappelant l'ouverture du Royaume et sa disposition à collaborer avec les instances internationales, les ONG et la presse. M. El Yazami n'a pas manqué de rappeler les efforts considérables du CNDH, tout en expliquant que le nombre important de plaintes reçues par le Conseil est révélateur de la conscience citoyenne de plus en plus forte dans le Royaume.

En somme, la participation des

présidents de deux instances constitutionnelles lors de cette rencontre à Paris a pu donner à celle-ci une dimension encore plus importante.

Quel a été votre ressenti sur le déroulement des tables rondes ?

Les tables rondes ont permis d'avoir un débat riche et très constructif. La participation d'hommes politiques, d'hommes d'affaires français et marocains de premier plan a fait naître un échange très substantiel avec un public de jeunes étudiants, de cadres et de journalistes ; ce qui a notamment éclairé les personnes présentes sur les efforts considérables du Royaume et notamment les opportunités d'investissement au Maroc, pays connu comme étant le plus stable de la région.

Comment maintenir et renforcer le lien avec les étudiants marocains ?

Depuis qu'elle existe, l'AEMF a toujours eu ce rôle majeur de main-

tenir et de consolider les liens en accompagnant chaque étudiant dans son parcours depuis son arrivée en France, et en veillant à ce que tous soient informés de tout événement en lien avec l'actualité et la culture marocaine ; à savoir les conférences de l'AEMF, ainsi que ceux organisés par les grandes écoles de commerce et d'ingénieurs.

Quel est le bilan de vos activités ?

J'estime qu'après quatre belles années de son existence, l'association a rempli largement ses objectifs, notamment celui de dialogue et débat et celui de lien avec le Maroc. En témoigne le colloque organisé ce week-end (8 juin) au très prestigieux palais d'Iéna, siège du Conseil économique social et environnemental. Cette rencontre est considérée aujourd'hui comme un événement, sur le Maroc, qui se déroule en France et participe donc très largement à informer de la dynamique de développement que connaît le Maroc. ■

«Renforcer le lien»

Quelles activités avez-vous déjà organisées ?

Outre les salons de l'étudiant, les activités de Networking et de recrutement, nous avons organisé nombre de séminaires et de colloques avec la présence d'hommes politiques et de dirigeants de premier plan. Nous avons pu mettre le Maroc à l'honneur dans les lieux les plus prestigieux et symboliques de la République française, à savoir l'Assemblée nationale, l'Académie diplomatique internationale, ou encore

le palais d'Iéna, lors de notre dernière rencontre. Ce choix était hautement symbolique, car le CESE est, après l'Assemblée nationale et le Sénat, la troisième Assemblée de la République française.

Alors que la démocratie législative et politique est incarnée par l'Assemblée nationale, le CESE a pour mission d'assurer la participation de la société civile à la politique économique, sociale et environnementale du gouvernement. Le CESE est un espace de dialogue, de dialogue citoyens, ce qui explique notre choix. L'objectif premier de ces

Lutte pour la liberté

Le passage vers l'institutionnalisation, un processus complexe aux enjeux multiples

Dernière mise à jour : 12/06/2013 à 15:00

Le passage de la lutte pour la liberté à son institutionnalisation démocratique, dans le monde arabe, s'avère être un processus complexe aux enjeux à la fois politique, social et culturel, a estimé mardi soir à Genève le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Driss El Yazami.

“Cette transition n'a rien de mécanique car il s'agit d'un processus complexe de fondation d'institutions et d'un cadre d'une vraie démocratie, avec ses règles, son éthique et sa culture”, a expliqué M. El Yazami lors d'un panel de haut niveau organisé dans le cadre de la 23e session du Conseil des droits de l'Homme.

Le président du CNDH, qui animait le débat aux côtés d'experts internationaux, et en présence notamment de la Haut-commissaire aux droits de l'Homme, Navi Pillay, a relevé que des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord se sont inscrits dans un processus irréversible d'émancipation de l'autoritarisme et des despotismes politiques.

Pour lui, “ces bouleversements imposent à la cause des droits de l'Homme et à leurs défenseurs de nouveaux défis qui ne peuvent être pensés et mis en œuvre sans une compréhension des causes profondes de cette rupture historique”.

De la conjonction de ces trois mutations sociales, à savoir une transition démographique, une transition urbaine et une transition éducative, est né le nouvel et incontournable acteur sociopolitique qu'incarnent désormais des jeunes éduquées, urbaines et durablement ancrées dans l'ère de la culture numérique, a-t-il dit.

Ouvrant ce panel, Mme Navi Pillay a fait observer que “le modèle politique démocratique s'est certes généralisé depuis quelques années, mais il reste fragile, notamment dans les nouvelles démocraties, comme le montrent les exemples récents en Afrique et au Moyen-Orient”.

Maroc: Khadija Rouissi souligne l'"importance" de la constitution d'un Réseau maghrébin pour l'abolition de la peine de mort

Vendredi 14 Juin 2013 modifié le Vendredi 14 Juin 2013 - 06:52

La coordinatrice du Réseau des parlementaires contre la peine de mort au Maroc, Mme Khadija Rouissi, a souligné, jeudi à Madrid l'"importance" de la constitution d'un réseau maghrébin pour l'abolition de la peine de mort.

Mme Rouissi, qui intervenait lors d'une table ronde au 5e congrès mondial contre la peine de mort, qui se tient jusqu'au samedi à Madrid, a déploré que "bien que le nombre d'Etats ayant aboli la peine capitale soit en nette croissance, il subsiste encore une forte résistance par d'autres pays". La députée marocaine, après avoir souligné que le Maroc a "connu en matière des droits de l'homme des avancées considérables", et que le "point d'orgue de cette évolution est concrétisé par l'adoption en 2011 d'une nouvelle constitution", qui accorde une importance particulière au respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, a rappelé que le Réseau des parlementaires marocains s'est fixé pour objectif l'adoption d'un texte législatif abolissant la peine capitale, la ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international des droits civils et politiques relatif à la peine de mort ainsi que le Statut de Rome relatif à la Cour pénale internationale.

Elle a ajouté que le Réseau marocain, créé le 26 février 2013, et qui regroupe actuellement 208 parlementaires de diverses sensibilités politiques, "souhaite l'annonce d'un moratoire sur les exécutions en attendant l'adoption du texte législatif, comme il demande une réforme profonde du code pénal marocain afin que la politique pénale soit en accord avec l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme". Le réseau, qui oeuvre en étroite collaboration avec la coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort, souhaite également "l'amélioration des conditions de détention de toutes les personnes condamnées à mort", a encore souligné Mme Rouissi.

En étant "conscient de la responsabilité constitutionnelle du parlement en matière de protection des droits de l'homme", le réseau vise aussi à "mobiliser les efforts au niveau national mais aussi international afin de permettre l'abolition de la peine de mort et l'adhésion à tous les mécanismes internationaux relatifs à ce sujet", a-t-elle indiqué.

Elle a rappelé que la peine de mort n'est plus pratiquée au Maroc depuis l'année 1993, "bien qu'elle soit encore prononcée par quelques juges", relevant par ailleurs que l'Instance Equité et Réconciliation (IER), a inclus dans son rapport "l'abolition de la peine de mort comme étant l'une de ses recommandations".

A signaler qu'une délégation marocaine, composée de membres des deux chambres du parlement et de représentants d'associations de la société civile prend part à ce 5ème Congrès mondial , qui s'est ouvert, mercredi et auquel participent plus de 1500 experts venus de plus de 90 pays.

La délégation comprend, outre des membres du Parlement, plusieurs représentants d'associations de défense des droits de l'Homme, ainsi que du conseil national des droits de l'Homme (cndh), de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH), de l'Observatoire marocain des prisons (OMP) et des membres du Réseau des parlementaires marocains contre la peine de mort, dont l'ex-ministre Mme Nouzha Skkali.

Participent également à ce congrès, organisé par l'Association française "Ensemble contre la peine de mort" (ECPM), l'avocat Abderrahim Jamai et Mostafa Znaidi, de l'OMDH, qui ont été élus, mercredi, membres de la commission de coordination de la Coalition mondiale contre la peine de mort. Parmi les participants marocains figurent également Amina Bouayach, vice-présidente de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH) et Mme Souad El Khammal, présidente de l'association des victimes du terrorisme, qui a pris la parole mercredi avec d'autres intervenants pour relater son expérience et son vécu après la mort de son mari et son fils dans les attentats terroristes de Casablanca en mai 2003.

L'ouverture de ce congrès, de quatre jours, s'est déroulée en présence du ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération José Manuel Garcia-Margallo, de son homologue français, Laurent Fabius, et des représentants des gouvernements norvégien et suisse.

Organisé à l'initiative du Gouvernement espagnol et sous le patronage des gouvernements norvégien, suisse et français, le congrès, qui se tient tous les trois ans dans un pays attaché à l'abolition de la peine de mort, a pour but de réunir les "abolitionnistes" du monde entier, de dresser un bilan sur l'état de la peine capitale dans le monde et de débattre des meilleurs moyens et stratégies pour l'abolir.

Vendredi 14 Juin 2013 - 06:51

Avec MAP.